



Le Conseil des ministres tenu, hier mercredi 25 avril 2018 au palais de Kosyam, a délibéré sur plusieurs dossiers et adopté des mesures pour la reprise des activités pédagogiques dans les écoles au Sahel et au Nord. Les élèves des écoles ayant fermé leurs portes pour cause de menaces terroristes dans les régions du Sahel et du Nord pourront prendre part aux examens scolaires à venir.

C'est du moins ce que le ministre de la Communication et des relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Rémi Fulgance Dandjinou, a fait savoir dans son bilan à l'issue du Conseil des ministres d'hier 25 avril. «Au ministère de l'Éducation nationale, le Conseil a adopté un rapport sur la situation des écoles dans les régions du Sahel et du Nord. Elles pourront reprendre les activités pédagogiques», a-t-il dit. Et le ministre en charge de la question, Pr Stanislas Ouaro, d'apporter des précisions. «A travers l'adoption de ce rapport, le gouvernement autorise la prise d'un certain nombre de mesures et d'actions pour favoriser une bonne participation des élèves des classes d'examen issus des écoles ayant fermé leurs portes dans ces régions. Un des volets porte sur la mobilisation des ressources additionnelles pour permettre aux forces de défense et de sécurité de renforcer leur dispositif sécuritaire dans cette partie du pays mais aussi dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est», a-t-il expliqué. Interrogé sur lesdites mesures, M. Ouaro a laissé entendre que compte tenu de la spécificité de la question et de la délicatesse de la situation qui prévaut sur le terrain, elles ne sauraient être dévoilées à la presse. Selon le ministre de tutelle, le rapport adopté fait suite à une réunion de Cabinet tenue, le jeudi dernier, sous la présidence du Premier ministre Paul Kaba Thiéba sur la fermeture des écoles dans les deux régions du fait de la menace terroriste.

Écrit par Sidwaya

Jeudi, 26 Avril 2018 07:16 - Mis à jour Jeudi, 26 Avril 2018 07:27

Concertations sur le TGI de Djibo

S'agissant de la fermeture du Tribunal de grande instance (TGI) de Djibo dont certains médias ont fait cas, le porte-parole du gouvernement a confié que son collègue de la Justice, René Bagoro, a été dépêché pour rencontrer les acteurs concernés. «La rencontre a pour objectif de lever le quiproquo et d'envisager le retour du personnel», a dit Rémis Dandjinou. Le Conseil des ministres a également statué sur des dossiers concernant d'autres ministères.

Au titre du département des affaires étrangères, quatre projets de loi ont été adoptés par le Conseil et seront bientôt transmis à l'Assemblée nationale. Il s'agit, selon le porte-parole de l'exécutif, des amendements du statut de Rome adopté à Kampala en Ouganda, le 14 juin 2010, de l'adhésion à l'Accord de coopération judiciaire entre le Mali, le Niger et le Tchad, signé à Niamey, au Niger le 9 mai 2017, de la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation et de la gouvernance locale et du développement local adopté à Malabo, le 27 juin 2014, et enfin du Statut de l'Organisation pour le développement de la femme pour les pays membres de la coopération islamique signé en mai 2010 et qui comprend 10 chartes.

Au département de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'innovation, le Conseil a examiné deux dossiers, l'un sur la politique sectorielle de la recherche et de l'Innovation 2018-2027 et l'autre, un décret portant conditions de participation du public à la prise de décision en matière de biotechnologie au Burkina Faso. «Un véritable exemple de démocratie scientifique qui veut que les populations soient associées à toute initiative technologique par l'information mais aussi par les choix des solutions à développer», a fait remarquer le ministre Dandjinou.

Beyon Romain NEBIE

nbeyonromain@yahoo.fr

Sidwaya